Informations de base

2023/0068(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur des métaux en Espagne **Subject** 3.40.02 Industries sidérurgique et métallurgique 4.15.05 Restructurations industrielles, délocalisations et licenciements, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) 8.70.53 Budget 2023 **Zone géographique** Espagne	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D)	17/03/2023
	Rapporteur(e) fictif/fictive WINZIG Angelika (EPP) VANA Monika (Greens/EFA) KUHS Joachim (ID) PAPADIMOULIS Dimitrios (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	TOMC Romana (EPP)	10/03/2023
REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Emploi, affaires sociales et inclusion	SCHMIT Nicolas

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/03/2023	Publication du document de base non-législatif	COM(2023)0129	Résumé
29/03/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/04/2023	Vote en commission		
20/04/2023	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0154/2023	Résumé
09/05/2023	Décision du Parlement	T9-0129/2023	Résumé
09/05/2023	Résultat du vote au parlement		
25/05/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		
10/05/2024	Adoption du projet du budget par le Conseil		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/0068(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/11524

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE745.347	20/03/2023	
Amendements déposés en commission		PE745.437	29/03/2023	
Avis spécifique	EMPL	PE745.298	04/04/2023	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0154/2023	20/04/2023	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0129/2023	09/05/2023	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2023)0129	16/03/2023	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2023/1022 JO OJ L 25.05.2023

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur des métaux en Espagne

2023/0068(BUD) - 09/05/2023 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 585 voix pour, 30 contre et 11 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (demande présentée par l'Espagne - EGF/2022/003/ES/Alu Ibérica).

Le Parlement a approuvé la proposition de décision visant à mobiliser le FEM en vue d'octroyer une contribution financière d'un montant de **1.275.000 EUR** en crédits d'engagement et de paiement dans le cadre du budget de l'Union pour l'exercice 2023, en réponse à la demande présentée par l' Espagne à la suite de licenciements intervenus dans le secteur de la métallurgie au sein de l'entreprise Alu Ibérica LC S.L. dans la région espagnole de Galice.

Cette contribution représente 85% du coût total de 1.500.000 EUR, somme correspondant aux dépenses pour les services personnalisés à concurrence de 1.429.400 EUR et aux dépenses pour financer les activités de préparation, de gestion, d'information et de publicité, ainsi que de contrôle et de rapport, à concurrence de 70.600 EUR.

Événements à l'origine des licenciements

La pandémie de COVID-19 et la guerre d'agression russe contre l'Ukraine ont réduit la compétitivité économique dans l'ensemble de l'Union, y compris en Espagne; que les marges des entreprises espagnoles et leur compétitivité ont en outre été réduites par la hausse actuelle de l'inflation, en particulier par la hausse des prix des matières premières et de l'énergie. La hausse des prix de l'énergie et des matières premières et la pression à la baisse sur les prix mondiaux de l'aluminium résultant de la surcapacité de production en Chine ont contribué à la faillite d'Alu Ibérica.

Bénéficiaires

La demande concerne **303 travailleurs licenciés** au sein de l'entreprise Alu Ibérica qui figurait parmi les 0,1% des entreprises de Galice comptant plus de 250 salariés.

Les députés ont souligné l'incidence considérable du licenciement sur l'économie et le marché du travail locaux de La Corogne, ville marquée par un taux de chômage élevé largement supérieur à la moyenne de l'Union (9,5% au 3e trimestre 2022). Les travailleurs licenciés auront besoin d'un soutien supplémentaire pour trouver un nouvel emploi sur le marché du travail, étant donné que 35% d'entre eux appartiennent à la tranche d'âge des 45 ans et plus et qu'ils pourraient rencontrer des difficultés supplémentaires pour retrouver un emploi.

Services personnalisés

Les services personnalisés devant être fournis aux travailleurs et aux indépendants comprennent les actions suivantes: des services d'information, l' aide à la recherche intensive d'emploi, y compris pour déterminer les perspectives d'emploi dans d'autres régions ou États membres, l'orientation professionnelle et l'aide au reclassement externe, les formations (notamment les compétences transversales, la reconversion, le perfectionnement et les stages), le recyclage, la formation professionnelle, le soutien à la création d'entreprises ainsi que les incitations et les allocations, dont une rétribution pour la participation aux mesures de réintégration convenues, une contribution aux frais de déplacement et de prise en charge des personnes dépendantes.

Le Parlement s'est réjoui que l'Espagne ait élaboré l'ensemble coordonné de services personnalisés en concertation avec les partenaires sociaux. Il s' est félicité du fait que la priorité ait été donnée aux compétences nécessaires à la numérisation, à la robotisation et à la transition vers une économie verte lors de la conception de l'offre de formation.

Les députés ont rappelé, dans ce contexte, le rôle important que l'Union doit jouer pour **répondre aux besoins en qualifications nécessaires à la transformation juste** prévue par le pacte vert pour l'Europe. Ils ont plaidé pour que, pendant la période 2021 à 2027, le FEM continue à faire preuve de solidarité à l'égard de toutes les personnes concernées, et ce sans discrimination, et à porter son attention sur les conséquences de la restructuration pour les travailleurs.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur des métaux en Espagne

2023/0068(BUD) - 20/04/2023 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Eider GARDIAZABAL RUBIAL (S&D, ES) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour un montant total de **1.275.000 euros** en crédits d'engagement et de paiement afin d'aider l'Espagne à soutenir les travailleurs licenciés.

Demande de l'Espagne

Le 30 novembre 2022, l'Espagne a présenté la demande EGF/2022/003 ES/Alu Ibérica en vue d'obtenir une contribution financière du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) à la suite de **303 licenciements** dans le secteur économique relevant de la division 24 de la NACE Rév. 2 (Métallurgie), au cours d'une période de référence allant du 10 mai 2022 au 10 septembre 2022.

La demande concerne 303 travailleurs licenciés par l'entreprise Alu Ibérica LC S.L. (Alu Ibérica) dans la région espagnole de Galice, à la suite de la faillite de l'entreprise. Les territoires les plus touchés par la faillite d'Alu Ibérica et les licenciements qui s'en sont suivis sont la région de La Corogne et la ville du même nom.

Les députés ont convenu avec la Commission que les conditions énoncées dans le règlement du FEM sont remplies et que l'Espagne peut prétendre à une contribution financière de 1.275.000 EUR au titre de ce règlement, ce qui représente 85% du coût total des actions proposées.

Lien entre les licenciements et la crise financière et économique mondiale

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) est destiné à apporter une aide supplémentaire aux travailleurs qui subissent les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial. La pandémie de COVID-19 et la guerre d'agression russe contre l'Ukraine ont réduit la compétitivité économique et ont un impact négatif sur la croissance économique en Espagne. Les marges des entreprises espagnoles et leur compétitivité ont en outre été réduites par la hausse actuelle de l'inflation, en particulier les prix plus élevés des matières premières et de l'énergie.

Les licenciements découlent de la dissolution d'Alu Ibérica et de l'ouverture de la procédure de liquidation suite à la faillite volontaire de l'entreprise depuis décembre 2021. En outre, la hausse des prix de l'énergie et des matières premières et la pression à la baisse sur les prix mondiaux de l'aluminium résultant de la surcapacité de production en Chine ont contribué à la faillite d'Alu Ibérica.

Alu Ibérica faisait partie des 0,1% d'entreprises de Galice employant plus de 250 personnes. Le rapport souligne l'impact significatif des licenciements sur le marché du travail local et l'économie de La Corogne, une ville marquée par un taux de chômage élevé dépassant largement la moyenne de l'Union (9,5% au troisième trimestre de 2022). Il a également pris note des estimations des autorités espagnoles selon lesquelles la liquidation d'Alu Ibéria entraînera la perte de 312 emplois dans des entreprises auxiliaires, ce qui porterait le nombre total de pertes d'emplois à 615, soit 8,2% des emplois dans le secteur manufacturier à La Corogne.

Les travailleurs licenciés auront besoin d'une aide supplémentaire pour trouver un nouvel emploi sur le marché du travail, compte tenu du fait que 35% d'entre eux appartiennent à la tranche d'âge des 45 ans et plus et pourraient être confrontés à des difficultés supplémentaires en matière de réemploi.

Ensemble de services personnalisés

Les députés ont noté que l'Espagne a commencé à fournir des services personnalisés aux bénéficiaires ciblés le 2 mars 2023 et que la période d'admissibilité à une contribution financière du FEM s'étendra donc du 2 mars 2023 jusqu'à 24 mois après la date d'entrée en vigueur de la décision de financement.

Les actions comprennent (i) des services d'information, une aide intensive à la recherche d'emploi; (ii) une orientation professionnelle et une aide au reclassement; (iii) des formations, des reconversions, des formations professionnelles; (iv) une contribution à la création d'entreprises; (v) des incitations et des allocations.

Enfin, les députés ont rappelé que l'aide du FEM ne doit pas se substituer aux actions qui relèvent de la responsabilité des entreprises, en vertu de la législation nationale ou de conventions collectives, ni aux allocations ou droits des bénéficiaires de l'allocation du FEM, afin de garantir la pleine additionnalité de l'allocation.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur des métaux en Espagne

2023/0068(BUD) - 16/03/2023 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour soutenir l'Espagne face aux licenciements dans le secteur de la métallurgie intervenus au sein d'Alu Ibérica LC S.L.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : le 30 novembre 2022, l'Espagne a présenté une demande en vue d'obtenir une contribution financière du FEM à la suite de **licenciements au sein d'Alu Ibérica LC S.L.**, en Espagne.

À l'issue de l'examen de cette demande, la Commission a conclu, conformément à l'ensemble des dispositions pertinentes du règlement FEM, que les conditions d'octroi d'une contribution financière du FEM étaient remplies.

Motifs de la demande

L'Espagne a introduit sa demande au titre du critère d'intervention prévu à l'article 4, paragraphe 2, point a), du règlement FEM, qui exige qu'au moins 200 travailleurs soient licenciés au cours d'une période de référence de quatre mois dans une entreprise d'un État membre.

La demande concerne **303 travailleurs licenciés** dont l'activité a cessé au sein d'Alu Ibérica. L'entreprise concernée exerçait ses activités dans le secteur de la métallurgie. Les licenciements ont eu lieu dans la région de niveau NUTS 2 de Galice. La période de référence de quatre mois va du 10 mai 2022 au 10 septembre 2022.

Événements ayant conduit aux licenciements et à la cessation d'activité

L'événement à l'origine de ces licenciements est la perte de compétitivité résultant de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, telles que le magnésium, ainsi que la baisse des prix mondiaux de l'aluminium résultant de la surcapacité de production en Chine qui a conduit Alu Ibérica à la liquidation.

Environ un million de tonnes d'aluminium ont été stoppées ou inutilisées entre octobre 2021 (date à laquelle les prix de l'énergie ont commencé à augmenter) et octobre 2022, en raison de la hausse des prix de l'énergie et des difficultés à obtenir des contrats énergétiques à des prix fixes à long terme. L'arrêt ou la fermeture de la production d'aluminium en Europe entraîne une augmentation des importations. Selon Eurometaux, la Chine couvre plus de la moitié de la production mondiale de minerais et de métaux transformés et est le principal fournisseur de l'UE pour plusieurs matières premières critiques (en particulier le magnésium, un matériau essentiel pour la production d'aluminium).

Selon l'OCDE, la position dominante croissante de la Chine sur l'industrie de l'aluminium a entraîné des perturbations importantes pour d'autres pays et la structure du commerce mondial.

La fermeture d'Alu Ibérica a une incidence significative sur le marché du travail et l'économie de la ville de La Corogne, en raison de sa taille. L'impact de la fermeture d'Alu Ibérica est estimé à **615 pertes d'emplois** (303 directes et 312 dans les entreprises auxiliaires), ce qui représente une perte de 8,2% des emplois dans l'industrie manufacturière.

Le contexte de la crise de la COVID-19, associé à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, aggrave les perspectives de développement économique. Selon les autorités espagnoles, 35% des travailleurs licenciés d'Alu Ibérica appartiennent à la tranche d'âge de plus de 45 ans et les licenciements devraient avoir une forte incidence sur le chômage de cette tranche d'âge.

Bénéficiaires

On estime à **303** le nombre de travailleurs licenciés qui devraient participer aux mesures.

Les services personnalisés à fournir aux travailleurs licenciés comportent les mesures suivantes: i) services d'information générale et ateliers préparatoires; ii) orientation professionnelle vers l'emploi salarié ou indépendant; iii) formation aux compétences clés (en particulier informatiques) et requalification; iv) aide intensive à la recherche d'un emploi; v) le suivi post-réinsertion; vi) mesures d'incitation.

Le coût total estimé s'élève à 1.500.000 EUR; il correspond aux dépenses pour les services personnalisés pour un montant de 1.429.400 EUR et aux dépenses pour financer les activités de préparation, de gestion, d'information et de publicité, ainsi que de contrôle et de rapport, pour un montant de 70.600 EUR.

Proposition budgétaire

Le FEM ne devrait pas dépasser un montant annuel maximal de 186 millions EUR (aux prix de 2018), conformément à l'article 8 du règlement (UE, Euratom) n° 2020/2093 du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027.

Après examen de la demande, la Commission propose de mobiliser le FEM pour un montant de **1.275.000 EUR**, représentant 85% du coût total des mesures proposées, afin d'apporter une contribution financière à la demande.